



**PROVINCE**  
de **NAMUR**

École d'Administration et de Pédagogie

**Aux Collèges des Bourgmestres et Echevins**  
**Aux Présidents et Directeurs généraux des CPAS**  
**Aux Responsables des Intercommunales**

Votre correspondante :  
Fanny POLET  
Tél : +32(0)81 775 275  
[fanny.polet@province.namur.be](mailto:fanny.polet@province.namur.be)

Copie pour information à :  
- Monsieur le Gouverneur  
- Monsieur le Directeur général  
- Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux

Nos réf : FL/FP/CL/Bases de l'état civil modernisé 2022  
Objet : Organisation de formations « Bases de l'état civil modernisé »

Mesdames, Messieurs,

A partir de mars 2022, l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP) organisera des formations « Bases de l'état civil modernisé » à l'attention des agents des pouvoirs locaux.

Les formations s'organiseront selon les modalités suivantes :

FORMATION	GROUPE	NOMBRE D'HEURES	DATE	LIEU
Bases de l'état civil modernisé	1	22h	22, 29/11 et 06/12 2022	Namur

Vous trouverez ci-joint le bulletin d'inscription. Les informations complètes relatives aux formations sont consultables via ce lien : [www.epapnamur.be](http://www.epapnamur.be)

Les premiers inscrits seront les premiers servis (cachet de la poste ou date du mail faisant foi). Lorsque les groupes sont complets, les personnes sont inscrites en liste d'attente. Elles seront contactées prioritairement si une nouvelle formation est proposée.

Dès leur inscription, les agents recevront une confirmation par mail de celle-ci et seront convoqués une dizaine de jours avant le début de la formation.

Nous tenons à attirer votre attention sur le nombre de places limité. Une pré-inscription par téléphone est acceptée pour réserver une place. Néanmoins il sera important de confirmer en renvoyant le bulletin d'inscription annexé dûment complété jusqu'à un mois avant la formation par courriel à l'adresse suivante : [fanny.polet@province.namur.be](mailto:fanny.polet@province.namur.be)

Par ailleurs, si un minimum de 15 personnes n'est pas atteint, la formation sera reportée ou annulée. Dans ce cas, vous serez prévenus dans les plus brefs délais.

La participation financière est de 50 euros par jour de formation par personne, soit 150 euros au total. Une facturation est envoyée après l'organisation de chaque formation. Pour toute formation entamée, la participation totale est due.

**Nous vous invitons à porter le contenu de la présente à la connaissance des membres de votre personnel, y compris ceux qui sont momentanément éloignés du service.**

Pour toute question ou information complémentaire, l'équipe de l'Ecole provinciale d'Administration et de Pédagogie se tient à votre disposition.

Nous vous remercions et vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

François LEMAIRE  
Directeur

